

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-494338

EF 222

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input checked="" type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent(e)			
Matricule :	9064	Société :	RAM
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : ES-SAFI Fati KHALID			
Date de naissance : 03/12/1965			
Adresse : Apt 20 Rg 2000, 17 Rue Hassan II, Casablanca			
Ville : Casablanca			
Tél. : 0661 317671 Total des frais engagés : 6700 Dhs			

Cadre réservé au Médecin	
Dr. BENNOUNA Mohamed Ophtalmologue 47, Avenue Hassan II - Casablanca Tél: 05 22 287 96 au 05 22 48 13 58	
Cachet du médecin :	
Date de consultation :	10 MARS 2020
Nom et prénom du malade :	ES-SAFI Fati KHALID
Lien de parenté :	<input type="checkbox"/> Lui-même <input checked="" type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie :	En épilepsie
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :	
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.	

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 05 / 03 / 2020

Signature de l'adhérent(e) :





RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15 MARS 2020			3000	DR BENNOUNA MOHAMED Ophtalmologiste Avenue Hassan II - Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES

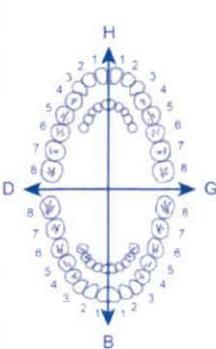
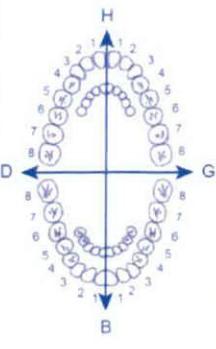
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre	Montant détaillé des Honoraires
		AM PC IM IV	
L'OPTIQUE Mervem BENJELLOUN Opticienne Optométriste Benniwar Center 69, Rue Abdellah Nafi Maârif Casablanca - Tel: 0522 23 23 23	07/03/2020		6400 DH

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

	COEFFICIENT DES TRAVAUX																
	MONTANTS DES SOINS																
	DEBUT D'EXECUTION																
	FIN D'EXECUTION																
	COEFFICIENT DES TRAVAUX																
	MONTANTS DES SOINS																
	DATE DU DEVIS																
	DATE DE L'EXECUTION																
O.D.F PROTHESES DENTAIRES		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE															
		<table border="1"> <tr> <td>H</td> <td>25833412</td> <td>21433552</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>35533411</td> <td>11433553</td> </tr> <tr> <td>G</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>B</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	H	25833412	21433552	D	00000000	00000000		35533411	11433553	G			B		
H	25833412	21433552															
D	00000000	00000000															
	35533411	11433553															
G																	
B																	
		<p>[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>															
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS																	
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION																	

Dr Bennouna Mohamed

OPHTALMOLOGISTE

Lauréat de La Faculté de Médecine de Paris
Maladies des Yeux
Chirurgie Oculaire et Orbito-Palpébrale
Chirurgie Réfractive



الدكتور بنونة محمد

خريج كلية الطب بباريس
اختصاصي في أمراض العيون
جراحة العين والجفن
جراحة تصحيح البصر

Casablanca le, 05 mars 2020

Mr. ES-SAFHI KHALID

Monture + verres correcteurs progressifs
Organiques, Antireflets multi-couches, Filtre anti-lumière bleue

VL : OD = + 0.50

OG = + 0.50 (- 0.50 à 40°)

VP : ODG = Add : + 2.25

L'opticien
Meryem BENJELLOUN
Opticienne Optométriste
Ben Optic Center
69, Rue Abou Abdeslam Nafif Maârif
Casablanca Tél: 052 293 26 22

Dr. BENNOUNA Mohamed
Ophtalmologiste

47, Avenue Hassan II, Casablanca
Tél: 05 22 287 96 au 05 22 18 15 59

الحالات المستعجلة : 05 22 25 71 71

شارع الحسن الثاني، الطابق الأول - الدار البيضاء

الهاتف : 05 22 22 87 96 / 05 22 48 13 58

fax : 05 22 47 32 60

TRAM : Station Place M^{ed} V

E-mail : bennouna.oph@gmail.com / GSM : 06 06 25 45 85

L'OPTICIEN

Meryem benjelloun

BENOMAR CENTER

TEL : 0522 23 26 22

GSM : 0661 26 98 01

Lopticien 2@gmail.com

Identification Fiscale : 40730032

N°CNSS : 6972568

ICE : 00832703000067

CODE INPE 095000535



095000535

L'OPTICIEN CODE INPE

MR ES SAFHI KHALID

CASA LE 07/03/2020

DR : BENNOUNA MOHAMED

FACTURE 208/2020

Intitulé	Quantité	Prix
<i>MONTURE OPTIQUE</i>	<i>1</i>	<i>1400</i>
<i>VERRES PROGRESSIFS ORGANIQUES TRANSITION GRIS ANTIREFLETS</i>		
<i>OD : +0.50</i>	<i>1</i>	<i>2500</i>
<i>OG : +0.50 (-0.50 40°)</i>	<i>1</i>	<i>2500</i>
<i>ADD : +2.25</i>		
TOTAL HT :		5333.34
TOTAL TTC :		6400.00

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A SIX MILLE QUATRE CENTS DIRHAMS .

*L'opticien
Meryem BENJELLOUN
Opticienne Optométriste
Ben Opti Center
69, Rue Abou Abdellah Nafi Maârif
Casablanca - TEL : 0522 23 26 22*